



FORMATION CONTINUE 2025

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

DROIT PUBLIC

ACTUALITES DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

**Vendredi 7 mars
De 9h30 à 12h30**

**En présentiel :
EFA
35 C Bd des Récollets
31400 Toulouse**

**En visio :
Via zoom**

Manuel DELAMARRE
Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître l'actualité du contentieux administratif depuis 18 mois et des évolutions législatives et réglementaires.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

Introduction

Etat de la jurisprudence Czabaj (conséquences, contentieux concernés...).

Evolutions jurisprudentielles en matière de contentieux

- Répartition des compétences juridictionnelles (entre le juge administratif et le juge judiciaire, à l'intérieur de la juridiction administrative elle-même) ;
- Introduction de l'instance (mesures susceptibles de recours, liaison de l'instance, délais de recours, intérêt pour agir) ;
- Office et pouvoirs du juge (instruction, obligations du juge, pouvoirs respectifs du juge de l'excès de pouvoir et du juge du plein contentieux, jugement) ;
- Voies de recours.

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA, anciennement EDASOP (edasop.fr ou efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visioconférence : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)